

SAGE Marque-Deûle

Commission Locale de l'Eau

Compte rendu

Le 9 septembre 2013 à 14h30

Lille Métropole Communauté urbaine - salle du Patio A, B, C

Ordre du jour de la Commission Locale de l'Eau:

- Renouvellement des instances de la CLE
- Toilettage des règles de fonctionnement de la CLE
- Engagement du travail de la phase 3
 - ⇒ Prospective par thématiques
 - ⇒ Grilles d'évaluation du scénario tendanciel et des variantes
 - ⇒ Suites de la procédure du SAGE

La liste des participants est indiquée en fin du compte rendu.



Préambule

Mot d'introduction

Le Président sortant, M. GRIMONPREZ accueille les membres de la Commission Locale de l'Eau et les remercie pour leur présence et leur engagement pour l'élaboration du SAGE Marque-Deûle. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de cette assemblée, faisant suite au nouvel arrêté de composition de la CLE.

Il précise que cette réunion est dédiée :

- au renouvellement de l'équipe exécutive de la CLE : Président, Vice-Présidents et membres du Bureau de la CLE, suite à l'arrêté préfectoral ;
- au toilettage des règles de fonctionnement de la CLE ;
- au travail de définition du cadre socio-économique prospectif qui servira de fil conducteur aux Commissions thématiques pour élaborer la phase de tendances et scénarii du SAGE.

Renouvellement des instances de la CLE

1. Décompte du quorum

Les décisions prises au cours de cette réunion concernant le renouvellement des instances de la CLE et le toilettage des règles de fonctionnement ne peuvent être valides que si le quorum des deux-tiers des membres de la CLE est présent, soit 35 présents ou représentés sur 53 titulaires.

Après un tour de table, il est décompté 27 présents et représentations, ainsi **il est constaté que le quorum n'est pas atteint.**

M. GRIMONPREZ propose, en accord avec les membres de la CLE, que la présente réunion se déroule comme prévue à l'ordre du jour. Ainsi, il sollicite la mise en œuvre des désignations des équipes dirigeantes de la CLE et l'approbation des modifications des règles de fonctionnement et ce, à titre indicatif et symbolique.

Ces décisions seront entérinées au cours d'une réunion programmée **le 23 septembre 2013 à partir de 14h30 en Mairie de Fouquières-lez-Lens.** Cette réunion se déroulera **sans nécessité de quorum,** conformément aux règles de fonctionnement de la CLE.

2. Renouvellement de l'équipe exécutive de la CLE

o Election du Président de la CLE :

M. GRIMONPREZ, Président sortant, est candidat à sa réélection. Il dresse le bilan de ses réalisations à la tête de ce schéma et rappelle son engagement et sa motivation pour l'élaboration de ce SAGE.

Un appel aux candidatures concurrentes est réalisé. Aucun candidat ne se déclare.

Il est alors procédé à l'engagement du scrutin à main levée. Le collège des élus désigne à l'unanimité M. GRIMONPREZ comme Président de la CLE.

○ **Election des Vice-Présidents :**

L'équipe sortante composée de MM. CACHEUX (Vice-Président de Lille Métropole), BOUCHEZ (Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin) et STASZEWSKI (Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin) est également candidate à sa réélection, respectivement pour présider les Commissions thématiques « eau », « risque » et « développement durable des usages de l'eau ».

Un appel à candidature supplémentaire est réalisé en séance. Aucun candidat ne se déclare.

Il est alors procédé à l'engagement du scrutin à main levée. Le collège des élus renouvelle à l'unanimité dans ses fonctions l'équipe sortante.

○ **Désignation des membres du Bureau de la CLE :**

Le Président de la CLE, les Vice-Présidents sont membres de droit du Bureau de la CLE.

Trois représentants du collège de l'Etat sont désignés par nomination du Préfet. Celle-ci, établie le 30/08/13, désigne : la DDTM 59, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la DREAL.

Les règles de fonctionnement actuelles de la CLE indiquent que trois représentants du collège des usagers doivent être désignés par leurs pairs pour intégrer le Bureau de la CLE. Cependant, quatre candidats souhaitent intégrer le comité exécutif restreint. Il s'agit de :

- de Mme VILLERS : Association Environnement Développement Alternatif ;
- de Mme JOLY : Association Nord Nature Environnement ;
- de Mme SPRIET : Chambre d'Agriculture de Région ;
- de M. FERTELLE : Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le Président M. GRIMONPREZ souhaitant une pluralité de représentation au sein du Bureau de la CLE propose le nombre de poste dédié aux usagers au sein du Bureau de la CLE soit étendu à quatre. Cette proposition entraîne une modification des règles de fonctionnement de la CLE (voir au point suivant).

Sur la base de ces candidatures et de cette modification réglementaire, le collège des usagers est appelé à valider ces représentations. Celles-ci sont acceptées à l'unanimité.

Toilettage des règles de fonctionnement de la CLE

Présentation du toilettage : M. BUSY, LMCU

Deux modifications des règles de fonctionnement de la CLE sont portées à la validation des membres de la CLE. Il s'agit :

- de la disparition de la notion de « suppléants » pour les membres de la CLE. Celle-ci est remplacée par la notion de « mandats » pouvant être donnés entre les membres de la CLE en cas d'absence. Cette modification est impulsée par le Code de l'Environnement ;
- du passage de trois à quatre représentants du collège des usagers au sein du Bureau de la CLE.

La DREAL propose également que le descriptif des thématiques traitées par la Commission « développement durable des usages de l'eau » soit expurgé de la phrase suivante :

« [...] »

- **Commission 4 : développement durable des usages de l'eau**
La commission sera chargée de l'examen des thématiques suivantes :

- ~~Le transport fluvial et la canalisation des cours d'eau~~
- Le tourisme fluvial
- Les activités de sport et de loisirs »

La DREAL indiquant que la canalisation des cours d'eau n'étant pas compatible avec la notion de développement durable intégrée au nom de la Commission thématique.

M. BOUCHEZ et la cellule d'animation indiquent que cette mention n'a pas pour objectif d'inciter à l'artificialisation des cours d'eau mais à l'exploitation des voies d'eau présentes sur le périmètre du SAGE et à leur exploitation pour un développement du transport fluvial.

Aussi, une proposition de reformulation discutée en amont de la prochaine réunion du 23 septembre 2013 sera proposée.

Ainsi, en dehors de cette modification d'ordre sémantique, l'ensemble de la CLE est appelé à valider par vote ces deux modifications des règles de fonctionnement. Celles-ci sont approuvées à l'unanimité.

Engagement du travail de la phase 3

1. Prospective par thématique : Mme. RATIER, SAFEGE

Le bureau d'études SAFEGE présente les différentes thématiques du cadre socio-économique nécessitant un positionnement de la Commission Locale de l'Eau.

o **Le climat :**

Le bureau d'études rappelle les enjeux liés à cette thématique.

Il présente ensuite l'évolution de la température moyenne et des événements extrêmes de température à travers l'évocation des tendances passées locales, les prévisions nationales d'évolution et les prévisions locales d'évolution.

M. MENEGATTI demande pour quelle raison constate-t-on une telle différence dans le nombre de jours de gel prévu à horizon 2030.

Mme RATIER indique que ces prévisions sont établies à partir de scénarii socio-économiques du Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et des modèles de simulation de Météo France. Chaque modèle associé à un scénario différent donne une prévision chiffrée différente.

M. BUSY note que les tendances sont plus importantes que les données chiffrées en elles-mêmes.

SAFEGE présente ensuite la problématique des précipitations moyennes et extrêmes suivant la même méthodologie.

M. KACZMAREK demande si la référence de la pluie centennale risque d'être dépassée à horizon 2030 et s'il ne pourrait pas s'agir d'un bon indicateur. Il fait remarquer que cette référence est importante, notamment pour le dimensionnement des stations de relevage des eaux dans le secteur du bassin minier.

SAFEGE étudiera cette problématique.

M. BAILLOT demande si la problématique de la remontée d'eau salée dans les rivières ne devrait pas être également étudiée.

M. BUSY note que le territoire reste éloigné de la mer et que cette problématique ne devrait donc pas se poser à un horizon aussi proche.

Mme VILLERS fait cependant remarquer que les belges ont actuellement des réels problèmes de cette nature au niveau de l'Escaut, avec des gros travaux en perspective et des remontées d'eau salée plus importantes qu'on ne pouvait l'imaginer initialement. Cette problématique ne lui semble donc pas si négligeable pour le territoire du SAGE.

SAFEGE prend note de ces remarques et apportera des réponses aux Commissions thématiques de fin septembre.

SAFEGE propose ensuite à la Commission Locale de l'Eau de se positionner sur ces thématiques.

M. BOUCHEZ avoue un certain scepticisme lié aux écarts importants constatés entre les différents modèles prévisionnels. Il note par exemple que le nombre de jours de chauffage est en augmentation dans les écoles, ce qui semblerait aller à l'encontre d'une diminution du nombre de jours de gel.

M. MATHON ajoute qu'il reste peu convaincu par l'approche qui consiste à examiner les tendances passées pour prédire l'avenir.

Mme SCHARLY fait remarquer qu'aujourd'hui, on ne parle plus de réchauffement climatique mais de dérèglements climatiques, qu'ils sont communément admis, et considère qu'il serait irresponsable de la part de la CLE de ne pas en tenir compte. Les critères présentés par SAFEGE restent rationnels.

M. MENEGATTI demande si le positionnement doit être simplement qualitatif ou s'il doit être chiffré, selon des scénarii optimistes ou pessimistes.

Mme RATIER ajoute que l'objectif réel de ces projections est de mettre des points d'alerte sur certains paramètres en évolution et qui peuvent impacter d'autres domaines.

M. RIZZA propose d'ajouter à la tendance qualitative de prévision, une fourchette avec les extrêmes prévisionnels en complément des tableaux présentés. Il note que l'objectif de la réunion reste d'initier le débat sur la question.

M. GRIMONPREZ propose de suivre le tableau de synthèse des grandes tendances des différents paramètres à horizon 2030.

○ **La démographie :**

SAFEGE rappelle les enjeux liés à cette thématique. Il présente les tendances passées et les différents scénarii de prévision démographique à horizon 2030. Il fait notamment un focus sur le travail des SCOT.

M. GRIMONPREZ propose de suivre les tendances proposées par les SCOT et l'attractivité que représenterait la métropole lilloise.

Mme SCHARLY note que le phénomène de migration vers les grandes métropoles est mondial.

M. BOUCHEZ propose de raisonner à l'échelle du SAGE et pas par SCOT. Il propose d'acter une attractivité globale du SAGE Marque-Deûle et de ne pas faire de différence entre l'ancien bassin minier et Lille.

M. KACZMAREK fait remarquer que même si la migration vers les grandes métropoles est mondiale, les élus ne sont pas obligés de l'accepter.

M. BOUCHEZ note que le PLH (Programme Local de l'Habitat) de Lens-Liévin a choisi le scénario le plus optimiste.

Mme RATIER note que choisir un scénario optimiste de démographie revient à s'orienter vers un SAGE plus sécuritaire pour anticiper les impacts (sécurisation de l'alimentation en eau potable, gestion des rejets d'assainissement).

M. BUSY conclut sur le choix de la CLE d'acter le scénario d'attractivité du SAGE Marque-Deûle, en présentant les tendances à l'échelle du SAGE.

○ **Les activités économiques :**

Le bureau d'études rappelle les enjeux liés à cette thématique. Il détaille ensuite les tendances nationales et locales d'évolution des secteurs d'activité. Il présente ensuite les problématiques liées à la thématique de l'agriculture, à savoir l'évolution de la population agricole, des surfaces agricoles, de l'utilisation de ces surfaces et de l'agriculture biologique.

M. DELEBARRE note que l'évolution des villes entraîne une diminution des surfaces agricoles.

Mme VILLERS fait remarquer que le vieillissement des actifs agricoles entraîne la reprise par les industriels de certaines terres.

M. DELEBARRE constate cependant que cette tendance est plutôt à l'inversion.

M. BAILLOT demande si les agriculteurs sont propriétaires de leurs terres.

M. DELEBARRE répond que l'essentiel de cette population est locataire.

SAFEGE évoque ensuite la problématique de l'emploi industriel.

M. MENEGATTI propose de se baser sur les hypothèses des SCOT d'un rebond économique.

M. RIZZA note que ce rebond serait en adéquation avec l'attractivité choisie pour la thématique démographique.

○ **L'occupation du sol**

SAFEGE rappelle les enjeux liés à cette thématique. Il présente ensuite les tendances passées locales en matière d'évolution dans l'occupation des sols. Il évoque ensuite les grandes orientations des SCOT et les grands projets qui se dessinent sur le territoire. Il rappelle les freins à l'urbanisation.

M. MENEGATTI note que les tendances passées ne sont pas suffisantes, il est nécessaire de prendre en compte les tendances proposées par les SCOT.

M. GRIMONPREZ approuve cette prise en compte.

SAFEGE propose alors une synthèse des positionnements de la CLE, avec une volonté de cohérence au maximum avec les SCOT, mais également d'avoir une tendance globale sur le SAGE Marque-Deûle, sans distinction entre les intercommunalités.

2. Grille d'évaluation du scénario tendanciel et des variantes : M. RIZZA, SAFEGE

Le bureau d'études présentera les grilles d'évaluation du scénario tendanciel et des variantes une fois celles-ci validées par la DREAL.

3. Suites de la procédure du SAGE : F. BUSY

Pour faire suite à cette CLE, n'ayant pas réunie le quorum pour valider réglementairement les élections, une prochaine réunion est organisée :

le 23 septembre 2013 à 14h30
en Mairie de Fouquières-lez-Lens
35 rue Louis Pasteur

Aussi, le travail d'élaboration du SAGE se poursuit au cours du dernier trimestre 2013, avec l'organisation des réunions suivantes :

Réunions	Dates	Horaires	Lieux
CLE bis	23/09	14h30-16h00	Mairie de Fouquières
CT 3 (risques)	30/09	10h00-12h30	CAHC
CT 2 (milieux)	30/09	14h30-17h00	LMCU
CT 1 (eau)	01/10	9h00-11h30	LMCU
CT 4 (usages)	01/10	14h00-16h30	Mairie de Fouquières-lez-Lens
CT 4 (usages)	04/11	10h00-12h30	CAHC
CT 2 (milieux)	04/11	14h30-17h00	LMCU
CT 1 (eau)	05/11	9h00-11h30	LMCU
CT 3 (risques)	05/11	14h00-16h30	CAHC
Bureau et CLE	02/12	14h00 – 16h00 Bureau 16h30 - 18h30 CLE	LMCU

Mot de conclusion du Président

Liste des participants :

Nom / Rôle	Organisme	Présent	Excusé	Pouvoir donné à
AUBERT Géraldine	Agence de l'Eau Artois-Picardie	X		
BEMBEN Eric	Agence Régionale de Santé	X		
KACZMAREK Freddy	Association des Communes Minières	X		
CARON Chantal	Associations UFC Que Choisir et l'UR CLCV	X		
DELEBARRE Christophe	Chambre d'Agriculture de Région	X		
SPRIET Thérèse	Chambre d'Agriculture de Région	X		
MOREL Marcel	Comité Régional de Canoë-Kayak		X	Chambre d'Agriculture
SPLINGARD Régine	Comité Régional de Tourisme		X	
STASZEWSKI Bernard	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	X		
VAN ES Yannick	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	X		
BOUCHEZ Michel	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	X		
MAILLARD Laurent	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	X		
Aude DECOTTIGNIES	Communauté de Communes du Pays de Pévèle	X		
DUTILLEUL Thierry	DDTM 59	X		
MATHON Bernard	DDTM 62	X		
CLERC Emmanuelle	DREAL	X		
THENOT Aurélie	DREAL	X		
VILLERS Anita	Environnement Développement Alternatif	X		
FERTELLE Jean-Jacques	Fédération de Pêche 59 et 62	X		
BLONDEL Laurence	LMCU	X		
BUSY Florian	LMCU	X		
MALTA-BEY Victoire	LMCU	X		
CACHEUX Alain	LMCU	X		
CAUCHE Régis	LMCU		X	
BAILLOT Frédéric	LMCU	X		
GRIMONPREZ Francis	LMCU – Président de la CLE	X		
GRAS Christophe	Mairie d'Annœullin		X	Alain CACHEUX
CHOCRAUX Bernard	Mairie de Cappelle-en-Pévèle	X		
SCHARLY Astrid	Mairie de Tourcoing	X		
MENEGATTI Romuald	Mairie de Wavrin	X		
JOLY Marie-Laure	Nord Nature Environnement		X	Fédérations de Pêche 59 et 62
Un représentant	ONEMA		X	DDTM 59
GUICHARD Christophe	Ports de Lille	X		
Un représentant	Préfecture du Pas-de-Calais		X	DDTM 62
RIZZA Jean-Philippe	SAFEGE	X		
RATIER Nathalie	SAFEGE	X		
RICHARDEAU François	SAFEGE	X		
Un représentant	Voies Navigables de France		X	DREAL